Un programme de formation des saisonniers sur 4 jours

expérience exemplaire

Bordeaux Métropole

Auteur :

Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux
Voir le site internet
Maryse Plutus
mplutus@cu-bordeaux.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Depuis 2003, la Direction Collecte et Traitement des Déchets (DCTD) de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) est autorisée à faire appel à des saisonniers pendant les périodes de vacances scolaires selon le détail ci-après :

- 16 saisonniers pour les vacances de Février, Pâques et fêtes de fin d'année,
- 46 saisonniers pour la période estivale de 12 semaines.

La DCTD est donc régulièrement amenée à faire appel à de nouveaux candidats qui sont préalablement formés au métier de collecte des déchets et à ses risques. En 2009, le déroulé des formations ainsi que le contenu et les supports ont été revus afin d'actualiser, moderniser et formaliser le stage tout en intégrant la R437.

Les nouveaux saisonniers sont dorénavant recrutés 1 semaine avant le début des vacances afin d'être formés et effectivement opérationnels le 1er jour des vacances.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Afin de s'assurer que ce personnel saisonnier travaillera en toute sécurité et sera de plus à même de veiller à la qualité du tri, une formation à la prise de poste similaire à celle réalisée pour les agents stagiaires leur est dispensée.

Résultats quantitatifs

Jusqu'en 2011, une vingtaine de saisonniers était formée par an.

Depuis 2012, le nombre de saisonniers recrutés en été ayant été porté à 46, le nombre de saisonniers formés est d'environ 40.

Résultats qualitatifs

- connaissance des consignes de travail, de sécurité et de santé
- sensibilisation aux gestes et postures
- intégration rapide dans les équipes
- limitation des accidents du travail
- qualité du tri maintenu

2 agents saisonniers n’ont pas été affectés à la collecte au regard de leur attitude au cours de la formation (manque d’implication et manque de vigilance).

MISE EN OEUVRE

Planning

La DCTD fait appel à des saisonniers depuis 2003.

Jusqu’en 2008, la formation s’articulait autour d’un film réalisé en interne sur le métier d’agent de collecte, d’un cahier des consignes, d’exercices sur site et sur un circuit école.

La formation a été entièrement repensée en 2009. Aujourd’hui elle se déroule selon un planning prédéfini sur 4 jours. Une nouvelle vidéo a été réalisée en 2009 pour permettre la visualisation concrète de la conduite à tenir suivant différentes situations de collecte.

Moyens humains

1 formateur interne (agent du terrain devenu formateur), 1 assistant de communication, 1 agent de conduite de la collecte, 1 agent de communication (ambassadeur du tri), l’agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour la partie sensibilisation PRAP.

A noter que la formation dispensée aux saisonniers est la même que celle dispensée aux agents titulaires.

Moyens financiers

Pour la nouvelle vidéo, 3 mois de préparation (mais pas à temps plein) ont été nécessaires. 3 agents du service Gestion des Ressources Humaines, 1 ACMO, le médecin de prévention, 1 formateur, la direction de la communication - soit 7 agents – ont été mobilisés auxquels il faut rajouter les 6 agents qui ont participé aux films et les divers collègues de l’exploitation qui ont participé à la logistique.

La CUB a fait appel à un prestataire extérieur pour la réalisation de la vidéo en elle-même via un marché de la direction de la Communication. A noter que le film n'a pas été spécialement conçu pour la formation des saisonniers.

Moyens techniques

Au cours de la formation sont remis :

- un cahier des « « consignes de travail, de sécurité et de santé »,
- le règlement alcool,
- un document de présentation d’une benne,
- un plan de secteur,
- la procédure en cas de coupure /piqûre,
- 1 questionnaire à choix multiples (cf. exemple dans le guide AMORCE/ADEME DT 66).

L’animation de la formation nécessite :

- 1 vidéo sur le métier d’agent de collecte « plus belle la collecte »,
- 1 salle de formation avec 1 PC portable et 1 vidéo projecteur,
- 1 benne à ordures ménagères.

La formation alterne des demi-journées théoriques et des demi-journées pratiques, avec des exercices en salle (gestes et postures) et sur site en extérieur (cf. programme de formation joint dans le guide AMORCE/ADEME DT 66). 2 mises en situation réelles sont organisées en fin de formation sur une portion de circuit de collecte des matériaux recyclables secs hors verre puis sur un circuit OMR. Des visites de l’agence d’exploitation où auront lieu les prises de poste, des locaux sanitaires et sociaux et de l’atelier complètent le parcours de formation.

Evolutions prévues :

Intervention d'un moniteur prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) et d'un moniteur sauveteur-secouriste du travail (SST).

L'activité physique reste l'une des principales causes d'accidents du travail (entorses, luxations, déchirures musculaires) et de maladies professionnelles (lombalgies, tendinites). Une formation PRAP a pour objectifs de diminuer les risques liés aux activités physiques et de participer à l'amélioration des conditions de travail en identifiant les situations à risques susceptibles de nuire à la santé ou d'entrainer des efforts inutiles ou excessifs. Des conseils sur les gestes et postures à adopter sont aussi apportés.

Il s'agira certainement du formateur actuel qui va être amené à suivre les formations nécessaires à l'obtention de ces monitorats.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Action reproductible sous réserve de la disponibilité des moyens humains (ou financiers si appel à un formateur extérieur) pour l'organisation et le déroulement des formations.

Freins :

Le nombre d'agents formés simultanément ne peut être supérieur à 8 pour favoriser l'inter-activité et la participation de chacun.

Facteurs de réussite :

Formation dispensée par un ancien agent de conduite de la collecte qui a donc la connaissance du terrain.

Difficultés rencontrées

Formation des saisonniers sur 4 jours avec un test d'évaluation post formation.

Recommandations éventuelles

Le nombre restreint d'agents par formation engendre, selon la taille de la collectivité et le besoin en saisonniers, une planification des formations anticipée et une grande disponibilité du formateur et du personnel sollicité en accompagnement (ambassadeurs du tri, encadrement, chauffeurs ...).

Mots clés

SECURITE | COLLECTE DES DECHETS | EMPLOYE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES | EMBALLAGE

Dernière actualisation

Juillet 2016
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Direction régionale